

ASSEMBLEE GENERALE 29 juin 2021

PRESENTS PHYSIQUEMENT :

Anne REGNAULT
Stéphanie CORD'HOMME
Nadeige PELLETIER
David GUZMAN
Carole DUVAL
Ismaël MALINGRE
Fabienne MASSIEU
Nathalie Watine

PRESENTS ZOOM :

Mélaine Bousquet
Anna Tabakhova
Nanou Quelvennec
Lorene Renaud
Bogusia lewitowicz
Claire Marie Fournier
Patricia Colin de verdière

EXCUSES AVEC POUVOIR :

Valérie Bourrienne
Cécile Bouvarel
Caroline Margueritat
Noëlle Lusseau Poirier
Sylvie Lesmesle
Barbara Dandeville

EXCUSES :

Marion Jean
Marie Charpentier
Emilie Martin
Ludivine Heyser
Virginie Chevalier
Véronique Chambeau
Evelyne Piskiewicz
Annick Pougeoise
Hélène Desmoulin
Amandine Gaudin
Dominique Kay Mouat
Marion Lebaron

Anne Regnault rappelle que nous pouvons tenir l'Assemblée Générale en toute légalité puisqu'il n'y a pas de quotas de présence minimum inscrit aux statuts.
L'AG débute à 18 h 20.

1. Rapport Moral

Anne Regnault demande s'il y a des remarques sur le Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2020 faite par consultation écrite.

Il n'y a pas de remarque et pas d'abstention, le Procès-verbal est validé.

2. Point sur les expositions 2020 et 2021

L'année 2020 a été très particulière car toutes les expositions ont été annulées à savoir :

- Les JEMA
- Le Villaré à Villers/Mer

- Saint-Pierre en Auge
- Saint-Sauveur

Pour 2021, il y a eu une exposition de faite à ce jour, celle du Villaré à Villers/mer, il y a eu de très bons retours et l'exposition a attiré 800 visiteurs.

La Poterie de Bavent (hors NMA) organise une exposition le 10 juillet prochain.

Cormeilles 27 (hors NMA) ne va pas avoir lieu en août faute d'un nombre suffisant de participants. Il semble que cinq jours d'exposition soit un format trop contraignant pour des exposants, l'idéal est trois jours maximum. L'assemblée confirme que 3 jours sont dans le contexte de présence de tous les exposants un maximum à priori.

Il y aura une exposition à **Saint Vaast La Hougue les 14 et 15 août.**

L'exposition de Lisieux en septembre est annulée.

Saint Pierre en Auge aura lieu les 16 et 17 octobre.

Saint Nicolas à Caen se tiendra du 11 au 14 novembre

Cherbourg les 4 et 5 décembre

Il y a une option pour Saint Sauveur à Caen en décembre mais comme toujours la réponse sera tardive.

Nathalie Watine demande pourquoi on ne pourrait pas avoir l'église Saint Nicolas en décembre car elle a une très belle capacité d'accueil.

Anne Régnauld pense que ce n'est pas sûr que NMA puisse avoir l'église à cette date mais c'est une bonne idée et si Nathalie est prête à organiser avec un doublon, pourquoi pas y réfléchir pour 2022.

3. Le bilan financier

Anne Regnault rappelle que le poste de trésorière est à pourvoir suite à la démission de Magali Séniaux à ce poste.

Anne présente le budget 2020 ;

RECETTES 1164,79€

DEPENSES 1441,92€

SOLDE au 31/12/2020 compte courant : 961,02€ et Livret A 12.026,97€

le détail des comptes est en annexe sous forme du tableau de suivi comptable.

Les recettes comprennent les adhésions, une rentrée liée à l'expo de Saint Sauveur en 2019 et un trop perçu pour l'ancien site internet.

Les dépenses sont liées à la communication, au site internet, à l'adhésion aux Ateliers d'Art de France (AAF) et aux dépenses engagées pour l'expo de Saint Pierre en Auge 2020.

Il y a un déficit lié à l'expo de Saint Pierre en Auge qui a été annulée la veille et sans recettes en contrepartie, mais le contexte de 2020 est responsable de celui-ci.

La santé financière de l'association est bonne mais l'optique reste de pouvoir garder une marge financier pour investir en cas de besoin, ça a été le cas pour le site internet avec un coût d'environ 8 000 euros.

Il est important d'avoir une bonne gestion par rapport aux expositions et d'avoir un budget équilibré.

La validation du budget 2020 et soumise au vote des membres présents et représentés :

Pas de vote contre, pas d'abstention, le budget 2020 est donc validé.

Sur la question du Quitus de gestion à la trésorière, le vote est identique et donc le Quitus est donné à la trésorière pour les comptes 2020.

Anne nous informe que l'un des nouveaux membres de NMA, **Méline Bousquet** avait monté une association pour organiser des événements en Seine Maritime, l'association a été dissoute et il a été décidé de faire profiter de la trésorerie de cette association à NMA. Le montant est de 226 euros.(information fournis par Méline présente à l'AG)

Pour rappel, il y aura une exposition organisée au Havre le 18 décembre 2021 par Méline.

Une question est posée concernant les subventions possibles, Anne précise que le Conseil Départemental n'en donne pas, les AAF donne 10 % du montant du budget, seulement si l'exposition est agréée par les AAF, avec des conditions d'agrément des expositions aléatoires. Le Conseil Régional de Normandie peut nous subventionner mais nous y reviendrons plus loin.

Par rapport au budget, il y a une demande urgente de trouver un ou une nouvelle trésorière, c'est un membre impératif au sein du bureau.

Méline Bousquet se propose au poste de trésorière. Elle devient donc membre du Conseil d'administration de fait, et Anne Regnault la remercie vivement de sa candidature.

Anne demande par rapport au budget que l'AG vient de valider, de confirmer que le montant de l'adhésion porté à 5 € en 2020 est reporté pour la même somme en 2021 de manière exceptionnelle, compte tenu du contexte sanitaire encore en cours.

l'assemblée valide à l'unanimité ce montant.

Anne précise que le montant de la cotisation reviendra à 50 euros en 2022 et demande l'accord des membres présents pour cette somme. Le montant de 50 euros pour 2022 est validé par l'ensemble des membres présents et représentés.

4. Les membres du Conseil d'administration et les commissions

Par rapport au Conseil d'Administration il peut y avoir des membres sortants mais personne n'en a fait état.

La nouvelle trésorière est de fait membre du CA, Valérie Bourriane a émis le souhait d'intégrer le CA.

Le CA est ainsi au complet avec 15 membres et se constitue ainsi :

le Bureau :

Présidente : **Anne REGNAULT (2017)**

Trésorière : **Méline Bousquet (2021)**

Secrétaire : **Stephanie CORD HOMME (2019)**

Sont membres du CA :

Evelyne PISKIEWIECZ (2018)

Bogusia LEWITOWICZ (2016)

Sylvain TRANQUART (2015)

Guillaume LE MAIGAT(avant 2015)

David GUZMAN (2016)

Cyrille GOUTY (2017)

Marion Jean (2019)

Barbara Dandeville (2019)

Valérie Bourriane (2021)

Sylvie Lemesle (2019)

Ryszard ZUREK (2017)

Annick POUCEOISE (2015)

Anne demande si quelqu'un est volontaire pour reprendre le poste de la présidence, personne ne se porte volontaire, Anne garde donc la présidence.

Concernant la commission adhésion, Valérie Bourriane s'est portée volontaire pour intégrer la commission.

David Guzman se retire de la commission adhésion.

Loréne, Anna Tabakhova, et Patricia souhaitent également intégrer la commission adhésion.

Pour l'instant, Bogusia est responsable de la commission, après une réunion avec tous les

membres de la commission, il faudra voir qui souhaite être responsable de celle-ci.

5. Point sur la Commission métiers d'art du Conseil Régional

Anne fait partie de la commission des métiers d'art au Conseil Régional, ainsi que l'association art et verre.

Le projet d'organisation d'un évènement de grande ampleur en 2022 sur la commune de Saint Pierre en Auge, mené par l'association ART ET VERRE et la chambre des métiers retient toute l'attention de la commission et du Conseil Régional.

Le Conseil Régional, souhaite que NMA soit partenaire afin que les organisateurs puissent demander une subvention aux Ateliers d'Art de France.

Ce qu'il faut savoir sur cet évènement c'est que le budget est largement plus important que nos budgets actuels pour les évènements que nous organisons, que l'évènement est ouvert à près de 150 exposants, que les stands seront de 2 m 50 pour un coût de 150 euros estimatif à ce jour.

La question est, est ce que NMA se retire totalement de cette organisation ? ou reste car pour obtenir la subvention AAF, il faut une association adhérente aux AAF.

Le bénéfice pour les artisans adhérents aux AAF est le même, que NMA co-organise ou non cette exposition.

Anna Tabakhova intervient en disant qu'il est délicat de se marginaliser en n'adhérant pas au projet.

Ce qui est décidé est que NMA sera co-organisateur de l'exposition. Ceci permettra l'obtention de la subvention AAF, mais Anne, en tant que présidente, restera en marge de la charge de travail lié à l'organisation de cette exposition, car il faut tenir compte de la charge de travail actuellement existante dans le fonctionnement propre de notre association.

La question finale est : qui refuse que NMA participe à l'organisation de l'exposition.

2 abstentions et aucun refus.

NMA sera donc co-organisateur.

6. Questions diverses

Fabienne Massieu demande si on peut avoir sur nos stands une affichette au logo de NMA pour promouvoir l'association.

Anne pense que c'est une bonne idée de créer une telle affichette avec le logo de NMA à mettre sur les stands quand on expose dans un autre cadre que NMA, mais il faut prévoir un logo millésimé pour que le logo soit utilisé uniquement pour les adhérents à l'instant T.

Anne rappelle aussi que lors de l'exposition de Cherbourg, il y avait eu un flyer de créer avec le nom de tous les exposants et comportant toutes les informations sur l'association, c'était un très bon outil de communication.

L'assemblée valide cette demande et charge Anne de voir avec la cellule communication sa réalisation.

Anna Tabakhova a pris en charge le mailing, le dossier de presse et les flyers sur chaque exposition.

Le retour d'Anna sur le dossier de presse est qu'il faut que les membres changent leur photo sur le site pour actualiser un peu les choses. Dans ce cas il faut remplacer la photo mais pas la supprimer.

Par ailleurs il y a la possibilité de mettre dans le texte de présentation des informations sur les expositions auxquelles on participe indépendamment de NMA.

Sur chaque exposition, l'organisateur propose aux visiteurs de laisser leur mail pour faire ensuite un e-mailing des expositions à suivre. Il est rappelé que le fichier client est un bien privé qui ne peut être utilisé que par la personne qui a collecté l'adresse mail, il ne peut pas y avoir de partage.

Nanou intervient par rapport à la promotion des expositions sur le site internet. Il serait souhaitable qu'il n'y ait qu'une seule publication sur le site pour l'affiche et le dossier de presse et que l'organisateur de l'exposition dise à quelle date il veut que cela apparaisse sur le site internet. La conclusion est que dès que les deux documents sont prêts ils sont adressés à Nanou. Elle les insère en une seule et unique fois sur le site et au minimum 3 semaines avant délais identique pour la communication avec la presse, les affichages sur les routes comme dans les boutiques n'étant fait que 15 jours maximum avant l'évènement.

Nathalie Watine intervient au sujet de l'organisation d'expositions et indique qu'il y a eu des expositions dans le parc de la Baleine à Luc sur Mer par le passé mais qu'il n'y a à priori plus rien. Il faudrait peut-être voir pour organiser dans ce lieu une exposition au mois de juin 2022. Ceci serait à creuser avec l'ancien organisateur de l'évènement.

Anne rappelle que l'association sert à se passer des informations et qu'il faut les faire circuler via le secrétariat qui peut relayer l'information auprès des adhérents, sans oublier le forum du site internet.

Anna intervient par rapport au problème des métiers « secondaires » par rapport aux bijoutiers. Anne rappelle que ce qui avait été décidé en 2017 et qui est inscrit au Règlement Intérieur :
- l'organisateur indique dans la fiche d'inscription, si l'artisan non bijoutier pourra exposer des bijoux réalisés dans le cadre de son activité retenu pour l'association (idem pour les artisans hors NMA).

Nathalie propose que lors de l'inscription, les exposants disent s'ils exposeront des bijoux ou non et c'est l'organisateur qui fait le tri après, s'il estime qu'il y a trop de bijoux.

Anne explique que cela génère un travail supplémentaire pour l'organisateur, et qu'il vaut mieux que ce soit clair dès l'inscription.

C'est la fiche d'inscription de l'organisateur qui détermine si la présence de bijoux est acceptée ou non.

L'idée est de réfléchir aussi en termes de matière et de voir comment on décline le travail qui est fait avec la matière et non plus en termes de métier. Un céramiste peut tout à fait fabriquer des bijoux avec de la terre ou un verrier avec du verre. De même faire du luminaire en céramique vis à vis des abat-jouristes.

Anne propose de trancher en posant la question suivante qui est mise au vote de l'assemblée :
« Seuls les artisans bijoutiers peuvent exposer des bijoux »,
vote pour 0 abstention 0 vote pour l'ensemble des membres présents et représentés.

Ainsi, si ce n'est pas stipulé de cette façon par l'organisateur dans la fiche d'inscription, alors tous les exposants non-bijoutiers, fabricants des bijoux avec leur matière première peuvent les exposer.

Nathalie Watine pose la question sur comment proposer l'organisation d'une exposition, Anne lui précise que l'on propose d'abord à la présidente qui valide et ensuite on recherche un co-organisateur.

Nathalie demande pourquoi il n'y a pas d'expositions organisées à Honfleur ?

Anne répond que c'est une question de coût, le grenier à sel est très cher à la location, c'est environ 1500 euros, plus le budget communication aux alentours de 600 euros, il faudrait 42 exposants pour une participation de 50 euros. C'est à réfléchir, surtout si les retombées sont positives.

La question est posée sur le changement du montant d'une inscription à une exposition actuellement figée à 40€ dans le Règlement Intérieur :

« est ce que vous êtes d'accord pour augmenter le coût de la participation financière pour

certains expositions, sous réserve d'obtenir un budget équilibré et demander une participation plus importante aux membres extérieurs à NMA ? »

2 abstentions et le reste des votants est pour.

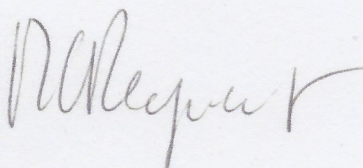
La différence actuelle de 20€ sera donc appliqué entre les non NMA et les NMA.

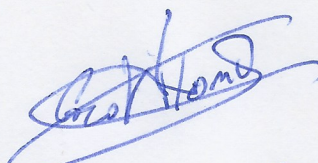
La décision est donc prise en ce sens, le règlement intérieur sera modifié en conséquence.

L'ordre du jour étant clos et les questions diverses épuisées, l'Assemblée Générale se clôture à 20 h 26 avec un verre pour remercier les participants dans la salle de leur investissement.

Les remerciements s'adressent aussi aux membres ayant participé par ZOOM à l'assemblée et tout particulièrement à Patricia COLIN de VERDIERE qui a géré la logistique de la visio, compte tenu des soucis techniques rencontrés dans la salle de réunion de CAEN.

Et une grande satisfaction de voir que les nouveaux adhérents se sentent motivés pour organiser des expositions dans de nouveaux lieux, ouvrant ainsi plus largement notre association sur le territoire normand.


Anne Recquart


Stéphane Corat-Homme

Association Loi 1901 - Siège social : CAEN -
APE : 9499Z1

SIRET : 521 179 093 00013